PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DVOF

VENDREDI 17 AVRIL 2026 – 19h30

Site ATHLETICA
64 rue des Bouquinvilles
95600 Eaubonne
Espace dit « Salle d'échauffement »

Liste des clubs présents (89) :

Clubs présents ou représentés : Survilliers Avenir (500565) – Cormeillais A.C.S. (500575) – Franconville F.C. (500578) – Beauchamp A.S. (500611) – Viarmes Asnières Ol. (500681) – Magny En Vexin F.C. (500686) – Sarcelles A.A.S. (500695) – Ezanville Ecouen U.S. (500712) – St Prix E.S. (507986) – Soisy Andilly Margency F.C. (509431) – Auvers Ennery F.C. (510501) – Gonesse R.C. (510506) – Eragny AS FC (511000) – Roissy en France U.S. (511509) – Domont F.C. (513926) – Frettoise E.S. (515375) – Sannois St Gratien Ent. (517328) – Montmagny Football Club (517377) – St Ouen L'Aumône A.S. (518488) – Marly La Ville E.S. (519616) – Thillay Vaud'herland Ent.S.Mun. (519763) – Osny F.C. (519844) – Arnouville F. A.S. (522689) – Garges Les Gonesse F.C.M. (522695) – Groslay F.C. (523266) – Vemars St Witz F.C. (524020) – Bruyeres Bernes U.S. Municipale (524664) – Plessis Bouchard Groupe Amitié Foot Educatif (525937) – Bouffémont A.C.F. (526262) – St Brice F.C. (527269) – Fontenay En Parisis FC (527726) – Menucourt A.S. (527755) – Ecouen F.C. (528672) – Belloy St Martin ASC (529169) – Parmain A.C. (530273) – Bezons U. Section Om. (530279) – Neuville S/Oise A.S. (531088) – Piscop Moisselles A. S. (533516) – Jouy Le Moutier F.C (533517) – Portugais Persan A.S.C. (536822) – Vauréal F.C.M. (538505) – Adamois O. (540630) – Fosses F. U. (542402) – Argenteuil Franco Portugaise A. (545071) – Courdimanche A.S. (545913) – Taverny Cosmopolitan Club (549307) – Deuil Enghien F.C. (549561) – Chars As (549915) – St Leu 95 F.C. (549968) – Villiers Le Bel FC (550582) – Pontoisienne J.S. (550783) – Ermont Am. S. (551390) – Argenteuil F.C. (551444) – Avicenne A.S.C. (551972) – Cergy Pontoise F.C. (551988) – Osny United (552305) – Garges Djibson Futsal A.S.C. (553776) – Champagne SFC 95 (554313) – Ermont Académie Football Club (560130) – My Sarcelles Futsal (560466) – Arnouville USC (560543) – Pierrelaye Football Club (560812) – Villiers Le Bel Futsal (560814) – Combo Futsal (560866) – Bezons Futsal Club (560964) – Entente Sportive Herblay (561058) – Argenteuil Association Sportive Futsal (561071) – Montigny FC 95 (561118) – Vexin A.S. (563529) – Goussainville Paris Club Futsal (564044) – Orvilloise A.S. (564626) – Génération Herblay Futsal Club (564856) – Etoile Sportive du Val d'Oise (565017) – Mery Meriel F.C. (580487) – Persanaise Club de Futsal de La Jeunesse (580869) – Marcouville City Cergy Pontoise Agglo (580882) – Goussainville F.C. (581364) – Beaumont Mours Entente (581840) – Vauréal Foot En Salle As (582623) – St Gratien Communaux Us (590206) – Chaumontel Luzarches As (590322) – Garges - Les Sportifs De Garges (590442) – Argenteuil Racing Club (590534) – Montmorency Futsal (590566) – Roissy Monti AF FC (601953) – Nike F.C. (615550) – Attainville Futsal C. (850343) – Montmagny A.S Foot Salle (850889) – Montmorency F.C. (546116).

20 clubs absents amendés :

Boissy L'Aillerie Et.Sp. (518657) – Vallee Du Sausser E.S. (519260) – Puiseux Louvres 95 F.C. (520871) – Montsoult Baillet Us (522868) – Portugais de Paix et Vivre Ens. C.C. (544973) – Maccabi Sarcelles (547630) – Arronville FC (549559) – Maison Culturelle Des Anatoliens Du 95 (550376) – Sannois Elite Futsal Club (550552) – Parmain Futsal A.S. (551445) – Chennevières Les Louvres Football Club (552355) – Cergy Pontoise A.S. Portugais (552572) – Tsidje F.C. (553573) – Montlignon Football Club (560811) – Bezons Sporting Club (561005) – Montigny LVDB (561101) – Bonneuil Assoc. Sportive Et Culturelle (564560) – Sem Nome F.C. (564784) – Foot Indoor Loisir (582621) – Villiers Le Bel Association Football Féminin (765008).

5 clubs non-votants :

Club Sportif Municipal d'Eaubonne Football (519039) – U.S. Persan 03 (550638) – Association Jeunesse Enghiennoise Et Deuilloise (565187) – Jeunesse Ecouennaise Futsal (565322) – FC Montmorency (546116).



ORDRE DU JOUR

- Accueil des délégués - émargement
- Vérification des pouvoirs et remise des codes individuel
(vote via les mobiles des délégués des clubs)
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Allocution du Président M. Idriss Traoré

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 21 novembre 2025
Vote

- Présentation du budget prévisionnel 2026/2027
Vote

- Informations diverses
  - Point Technique : Formations d'éducateurs

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

***

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Vérification du quorum

-Présentation et propositions de modifications statutaires
2 votes

- Discours de fin de Monsieur le Président

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

➔ Rappel des conditions de quorum

Article 12.5.3 : QUORUM

La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations*.

(Rappel : 109 Clubs – 1320 voix au total)

Minimum requis : 37 Clubs et 440 voix.

Présents : 88 clubs (soit 80,73%) et 1221 voix (soit 92,5%).

➔ Annonce du quorum atteint

Après vérification des pouvoirs et des listes d'émargement, le quorum est atteint pour ouvrir l'Assemblée Générale Orinaire.

Le Directeur Administratif Brendan Barrau prend la parole pour rappeler dans le détail les points de l'ordre du jour.

Il présente et remercie les membres présents de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, à savoir Messieurs Pezière et Yalap.

❖ Allocution du Président

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des Présidents de clubs pour leur engagement quotidien.
Il rappelle également le principe de tolérance zéro vis-à-vis des violences sous toutes leurs formes.

Le Président souligne que le DVOF promeut les valeurs d'équité et souhaite qu'elles soient pleinement reflétées dans les statuts.
Il conclut en rappelant la ligne directrice du District qui est de « *Travailler avec exigence, respect et ambition* ».

❖ Remise des Trophées – Finalistes

Monsieur Yves Allard, Conseiller Technique Départemental, rappelle les conditions de l'incident technique survenu lors de la phase Finale Départementale du Festival Foot U13F et U13G du 28 mars 2026 : en raison d'un bug national de l'outil de gestion de la compétition, aucun classement n'a pu être communiqué le jour de la Finale.

Sont appelés à récupérer leur trophée :

Vainqueur U13 F	Vainqueur U13 G
Ermont AMS	Cergy-Pontoise FC

Ainsi que l'ensemble des finalistes des deux catégories :

Finalistes U13 F	Finalistes U13 G	
Sarcelles AAS	Saint-Ouen l'Aumône AS	Ent. Beaumont-Mours
Ent. Argenteuillaise	Sarcelles AAS	Vauréal FCM
Cergy-Pontoise FC	St-Prix ES	Garges FCM
Saint-Brice FC	Franconville FC	Villiers-le-Bel FC
Franconville FC	Jouy-le-Moutier FC	Ermont ACF
St-Prix ES	Argenteuil RC	Osny FC
RC Gonesse	Menucourt AS	St-Brice FC
		Persan US 03





❖ Explication des conditions de votes

Le Directeur Administratif reprend la parole et appelle le représentant de la société OOPn au micro afin de donner toutes les explications nécessaires pour le vote et procéder à des tests.

❖ Approbation du procès-verbal de l'AG du 21 novembre 2025

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 21 novembre 2025					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
2	VOTE N° 2	79	1124	86	1218
Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
1090	34	94	96,98%	3,02%	N/A

Le procès-verbal est approuvé par l'Assemblée.

❖ Présentation du budget prévisionnel – Saison 2026/2027

Présenté par Monsieur Joseph Yabas, Trésorier général.

Le Trésorier Général présente le budget prévisionnel, établi en équilibre à hauteur de **1 460 780 €** en produits et en charges.

Ce budget traduit une gestion maîtrisée, avec des recettes couvrant intégralement les dépenses prévues. Il s'inscrit dans une dynamique de progression, affichant une **augmentation de 30 000 € (+2,10 %) par rapport à la saison 2025/2026**.

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL

VUE D'ENSEMBLE : 1 460 780 €

PRODUITS

1 460 780 €

Total des recettes

CHARGES

1 460 780 €

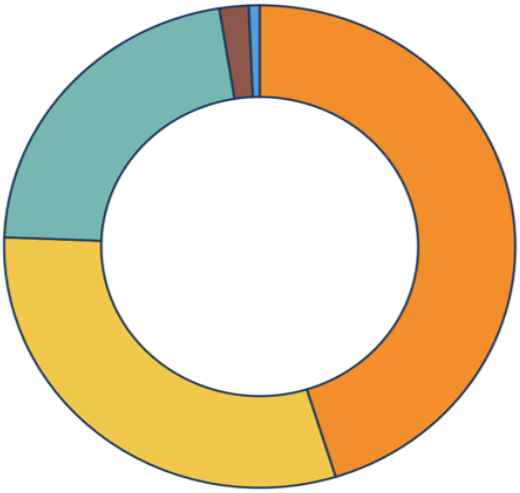
Total des dépenses

RÉSULTAT : BUDGET ÉQUILIBRÉ

Évolution vs 2025-2026 : +30 000 € (+2,10 %)

Terre de jeu & d'équilibre

PRODUITS : 1 460 780 €



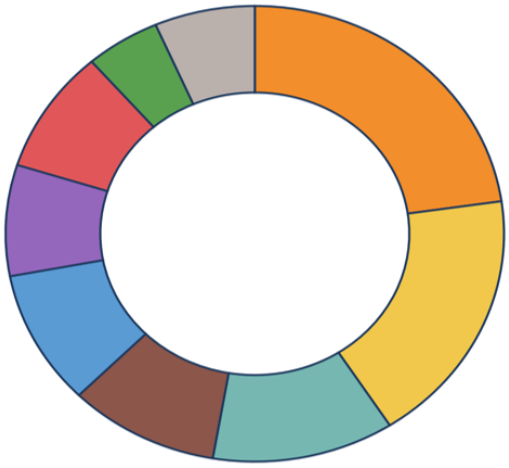
- Subventions publiques : 660 300 € ; 45%
- Prestations de services : 444 180 € ; 30%
- Ventes diverses : 319 300 € ; 22%
- Produits financiers : 27 000 € ; 2%
- Reprises & transferts : 10 000 € ; 1%

PRODUITS D'ACTIVITÉS ET VENTES : 763 480 €



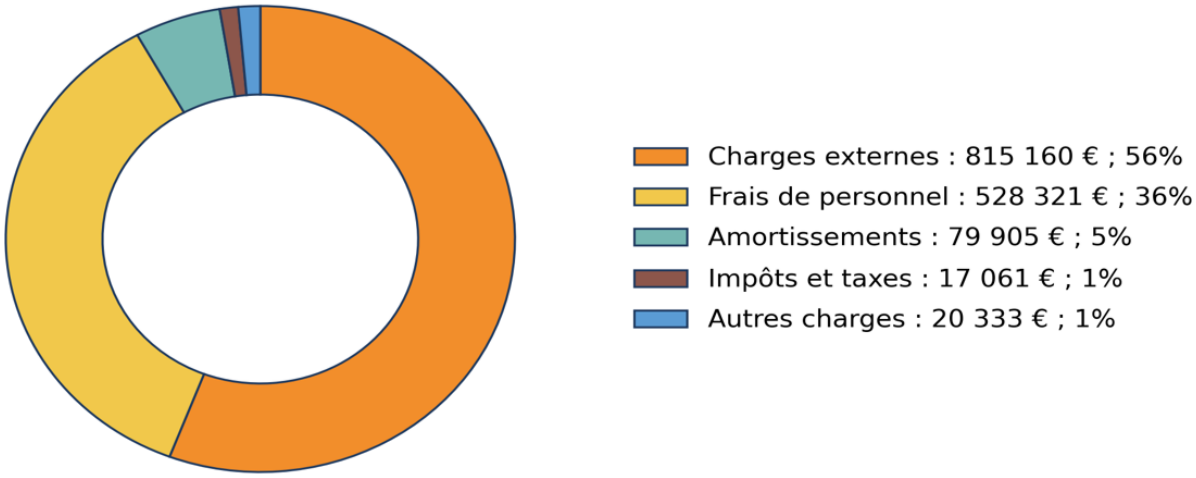
- Licences : 225 000 € ; 29%
- Avertissements/exclusions : 135 000 € ; 18%
- FACVO : 100 000 € ; 13%
- Avis de démission : 90 000 € ; 12%
- Dons bénévoles : 60 000 € ; 8%
- Formations dirigeants/arb. : 45 680 € ; 6%
- Engagements Clubs & Coupes : 31 000 € ; 4%
- Autres produits : 76 800 € ; 10%

DÉTAIL SUBVENTIONS : 660 300 €



- Services civiques État : 150 000 € ; 23%
- Part Club Serv. Civique : 120 000 € ; 18%
- LPIFF : 78 000 € ; 12%
- Contrats objectifs : 64 500 € ; 10%
- Aides FFF (CTD/DAP) : 63 000 € ; 10%
- ANS (Plan Sport Emploi) : 52 000 € ; 8%
- Conseil Départemental 95 : 57 800 € ; 9%
- Partenariat : 32 000 € ; 5%
- Autres subventions : 43 000 € ; 7%

PRINCIPALES CHARGES : 1 460 780 €



DÉTAIL COMPLET CHARGES EXTERNES

COMMISSIONS SPORTIVES

- Commission Événementiel : **72 333 €**
- Commission Technique : **55 000 €**
- Commission CD Arbitres : **50 500 €**
- Budget manifestations officielles : **40 000 €**
- Commission Foot Animation : **18 006 €**
- Commission Handicap : **14 700 €**
- Budget Nouvelles Pratiques (+77 %) : **13 262 €**
- Commission Féminine : **13 000 €**
- Commission Foot Loisir : **7 500 €**
- Commission Délégués : **6 505 €**
- Commission Futsal : **6 400 €**
- Commission Fair Play & Éthique (nouveau) : **4 340 €**

FONCTIONNEMENT & ADMIN

- Services civiques (mis à dispo. clubs) : **150 000 €**
- FACVO – Fonds d'Aide aux Clubs : **100 000 €**
- Dons bénévoles : **60 000 €**
- Aménagements extérieurs : **26 893 €**
- Entretien bureau & ménage : **22 203 €**
- Matériels & équipements sport : **18 500 €**
- Honoraires (expert, CAC, avocats) : **17 424 €**
- EDF & GDF & EAU : **13 500 €**
- Fournitures bureau & info. : **10 000 €**
- Financement licences dirigeants : **8 700 €**
- Financement tablettes FMI : **6 000 €**
- Entretien espaces verts : **5 376 €**

AIDES AUX CLUBS : ≈ 330 000 €

AIDES DIRECTES : 225 380 €

- FACVO reversé aux clubs : **100 000 €**
- Dons bénévoles : **60 000 €**
- Dotations Services Civiques : **48 710 €**
- Financement licences dirigeants : **8 700 €**
- Financement tablettes FMI : **6 000 €**
- Participation tablettes clubs : **4 800 €**
- Formation dirigeants (prise en charge) : ≈ **5 000 €**
- Récompenses & trophées clubs : ≈ **6 000 €**

AIDES INDIRECTES : ≈ 105 000 €

- Formations arbitres & éducateurs : ≈ **35 600 €**
- Commission Technique : **55 000 €**
  (structuration, détection, CTD/DAP)
- Commission Événementiel : **72 333 €**
  (animation du territoire val-d'oisien)
- Budget manifestations officielles : **40 000 €**
- Commission Foot Animation : **18 006 €**
- Commission Féminine : **13 000 €**
- Commission Handicap : **14 700 €**

NOUVEAUTÉS 2026-2027

COMMISSION FAIR PLAY & ÉTHIQUE

4 340 €

Création d'une nouvelle commission dédiée à la promotion du fair-play et de l'éthique sportive sur tout le territoire val-d'oisien.

BUDGET NOUVELLES PRATIQUES

13 262 € (+77 %)

Fort développement pour accompagner l'émergence de nouvelles pratiques : e-foot, foot en marchant, foot5, etc.

Question de l'assemblée :

Il est demandé au Trésorier de clarifier une ligne de dépense qui connait une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Le Trésorier indique que cette évolution correspond à la constitution d'une provision, en anticipation d'une nouvelle disposition portée par la FFF relative à la rémunération du Président.

Il précise que cette éventuelle rémunération devra impérativement être soumise à validation par le Comité Directeur ainsi que par l'Assemblée Générale avant toute mise en application.

❖ Approbation du budget prévisionnel – Saison 2026/2027

Présentation du budget prévisionnel 2026/2027					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
3	VOTE N° 3	80	1105	87	1219
Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
887	218	95	80,27%	19,73%	N/A

Le rapport d'activités est approuvé par l'Assemblée.

❖ Point Technique : Formations d'éducateurs

Présenté par Monsieur Yves Allard, Conseiller Technique Départemental.

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL

Catégorie / Niveaux	Saison 2025/2026 (RSG LPIFF)	Dispositions applicables à compter de la saison 2026/2027 :
Seniors R3	BMF ou DF Seniors	BMF ou DF Seniors
Seniors D1	CFI Seniors	DF Seniors
Seniors D2	Pas d'obligation	Pas d'obligation mais déclaration éducateur en charge
Seniors R1F et R2F	CFI Seniors	DF Seniors
U14, U16, U18 R1 à R3	CFI U14-U19	DF Jeunes
U14, U16, U18 D1	CFI U14-U19	CFI U14-U19
U14, U16, U18 D2	Pas d'obligation	Pas d'obligation mais déclaration éducateur en charge
U15 - U17 R1 et R2	CFI U14-U19	DF Jeunes
U15 – U17 D1	Pas d'obligation	Pas d'obligation mais déclaration éducateur en charge
Seniors Futsal D1	Pas d'obligation	Pas d'obligation mais déclaration éducateur en charge





Formation CFI Gardien de but :

Des remerciements sont adressés à Monsieur Pierre Badiane pour son intervention et son implication dans la cadre de ces journées de formation.

Le bilan fait état de 316 inscriptions, pour un taux de présence jour 1 de 78 % et jour 2 : 68 %.

La baisse de participation constatée au second jour, entraînant une perte de contenus et de compétences acquises.

Certifications :

58 éducateurs ont validé un CFI au cours de la saison.

Ressources techniques :

- Diffusion du livret « Jeu de tête » (recommandations UEFA).
- Document disponible en téléchargement via le site de la FFF (lien communiqué).

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Ouverture de l'AG Extraordinaire

➔ Vérification des conditions de quorum

Article 12.5.3 : QUORUM

La présence d'au moins la moitié des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins la moitié de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations*.

(Rappel : 109 Clubs – 1320 voix au total)

Minimum requis : 55 Clubs et 661 voix

➔ Annonce du quorum renforcé atteint

Après vérification des pouvoirs et des listes d'émargement, le quorum est atteint pour ouvrir l'Assemblée Générale Extraordinaire.

❖ <u>Présentation et propositions de modifications statutaires</u>

Présenté par Monsieur Brendan Barrau, Directeur Administratif.

Le Directeur Administratif présente l'ensemble des propositions de modifications statutaires et précise qu'il y aura 2 votes en bloc en raison du fait que certaines modifications entraînent nécessairement l'adaptation d'autres articles afin d'assurer la cohérence et la conformité de l'ensemble des statuts. Le vote global permet ainsi de garantir l'équilibre général du texte modifié.



PRESENTATION

Article 1 : Forme Sociale

Ajout

« Le District respecte notamment les règles déontologiques du sport établies par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les statuts, règlements ***et code de conduite*** *établis par la FFF. »*

Article 12.5.2 : Ordre du Jour

Modification

« Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins ***30 (trente)*** *jours avant la date de l'Assemblée Générale. »*

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL

PRESENTATION

Article 13.2.1 : Conditions générales d'éligibilité

Ajout

Ne peut être candidat :

*« **la personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive pour des faits d'atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, concussion, favoritisme, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, ou tout autre délit de même nature).** »*

Terre de jeu & d'équilibre

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL

PRESENTATION

Article 13.2.1 : Conditions générales d'éligibilité
Ajout
Ne peut être candidat :

« la personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive pour des faits d'atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, concussion, favoritisme, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, ou tout autre délit de même nature). »

Terre de jeu & d'équilibre

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL

PRESENTATION

Article 13.5 : Mandat
Ajout

« Si en cours de mandat, un membre du Comité de Direction fait l'objet d'une interdiction, sanction ou condamnation prévue à l'article 13.2.1 des présents statuts et devenue définitive, il perd sa qualité de membre du Comité de Direction, jusqu'au terme du mandat, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.

La vacance de poste est alors comblée selon les modalités définies à l'article 13.3 des présents statuts. La perte de la qualité de membre ne concerne pas le membre du Comité de Direction qui, en cours de mandat, fait l'objet d'une suspension, l'intéressé ne pouvant exercer sa fonction de membre du Comité de Direction pendant toute la durée de sa suspension en application de l'article 150 des Règlements Généraux de la FFF. »

Terre de jeu & d'équilibre

1er VOTE : suppression du plafonnement des voix

Article 12.2 : Nombre de voix

2e VOTE : passage au scrutin de liste

Article 13.3	Article 12.5.1
Article 13.4	Article 13.8
Article 15.1	Article 14.1
	Article 14.4

❖ <u>Approbation des modifications statutaires</u>

Monsieur Brendan Barrau rappelle que les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

Déplafonnement des voix

Etes-vous favorable au déplafonnement des voix ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
4	VOTE N° 4	87	1209	88	1221
Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
741	468	12	61,29%	38,71%	N/A

La modification statutaire n°1 relative au déplafonnement des voix est refusée par l'Assemblée Générale.

Scrutin de liste

Etes-vous favorable au passage du scrutin de liste et aux modifications associées ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
5	VOTE N° 5	85	1172	88	1221
Voix Pour	Voix Contre	Voix Blanc	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Blanc
882	290	32	75,26%	24,74%	N/A

La modification statutaire n°2 relative au scrutin de liste est adoptée par l'Assemblée Générale.

❖ Discours de clôture du Président

Le Président clôture l'Assemblée en revenant sur les résultats des votes et remercie l'ensemble des clubs pour leur mobilisation et leur participation.
Il évoque ensuite les événements de fin de saison à venir :

DVOF Cup 1er jour	25/04/2026	Cergy
DVOF Cup 2ème jour	26/04/2026	Cergy
IME Val-d'Oise Tour	05/05/2026	L'Isle-Adam
Finale Coupe U12	08/05/2026	Sarcelles
Finale Départementale Challenges U10-U11-U11F	30/05/2026	Cergy
Coupes du Comité	31/05/2026	Sannois St-Gratien
CVO 1er jour	06/06/2026	Soisy-sous-Montmorency
CVO 2ème jour	07/06/2026	Soisy-sous-Montmorency
Journées Nationales Débutants	13/06/2026	Garges-lès-Gonesse

En conclusion, le Président appelle chacun à rester concentré et vigilant afin d'éviter toute dérive, malgré les enjeux liés à la fin de saison.